

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2007

ORDRE DU JOUR:

1. Compte administratif et compte de gestion 2006
 2. Compte administratif et compte de gestion du service assainissement 2006
 3. Affectation des résultats
 4. Affectation des résultats du Service Assainissement
 5. Vote des taux d'imposition
 6. Budget primitif 2007
 7. Budget primitif 2007 du service assainissement
 8. Attribution des subventions communales
 9. Tableau des effectifs après réforme de la catégorie C au 1^{er} Janvier 2007.
 10. Services techniques : Indemnités d'astreinte et de permanence.
 11. Remboursement acomptes versés sur séjour à Sarzeau.
 12. Acquisition amiable de la parcelle C176.
- Questions Diverses

Ouverture de séance : 19 heures

PRESENTS : M. QUINTARD MAIRE, M. MAZODIER, M. LEDOUR, M. HUET, MME BARRIERE, M. MIRVEAUX, ADJOINTS, M. MARAIS, MME SERGENT, M. NICOLAS, M. CAUCHOIX, M. MARCILLE, M. DAGUIN, M. VALLENET, M. TURC, M. VERCAMBRE, MME CLEMENT, M. COQUELIN, MME BARRAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. LEMAIRE (pouvoir à M. VALLENET)
M. VERCAMBRE (pouvoir à M. LEDOUR)

Le Compte rendu de la séance du 17 mars 2007 est ADOPTE A L'UNANIMITE

Mmes CLEMENT, BARRAUD et M. MARAIS sont désignés SECRETAIRES.

Avant l'ouverture de la séance, Mme CLEMENT demande que soit étudiée la possibilité de changer la disposition de la table du conseil de façon à ce que les conseillers municipaux ne tournent plus le dos au public.

M. QUINTARD répond qu'un essai de nouvelle disposition de table peut être effectué.

M. MAZODIER demande, au nom de la majorité municipale, que soit ajoutés les points suivants à l'ordre du jour :

- Création d'une commission des affaires sociales
- Délégations du conseil municipal au maire (articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT)
- Vœu du conseil municipal (article L 2121-29 du CGCT)
- Retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : Reconstruction de la station d'épuration communale - Dossier de déclaration
- Retrait de la délibération du 14 décembre 2006 : Reconstruction de la station d'épuration communale : Approbation de l'avant-projet sommaire et autorisation au Maire de consulter les entreprises

M. MAZODIER demande également que les comptes rendus des activités des commissions et réunions des syndicats intercommunaux fassent l'objet de points de l'ordre du jour à chaque conseil municipal.

M. QUINTARD est d'accord, d'autant que cela avait été évoqué lors du précédent conseil.

M. MAZODIER demande également que le point 8 de l'ordre du jour : Attribution des subventions communales figure en point 6 avant le vote du budget primitif.

M. Le Maire répond qu'un ordre du jour a été établi et adressé aux conseillers municipaux et qu'il n'y a pas lieu d'en changer.

Fait à Vert le Grand le 02/07/07
Le Maire,

J.C. QUINTARD

M. LEDOUR, fait au nom de la majorité, la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs,

Grandvertois, Grandvertoises,

Le 4 février dernier, par un vote clair et massif (60 % de votants) et sans ambiguïté, les électrices et les électeurs de Vert-le-Grand ont envoyé siéger majoritairement les 10 candidats de la liste AGIR-ENSEMBLE au Conseil Municipal.

Le nouveau Conseil est donc composé aujourd'hui de 10 Conseillers du groupe AGIR, et de 9 Conseillers du groupe ADIC, dont le Maire. Celui-ci est donc aujourd'hui minoritaire. La loi ne lui fait pas obligation de démissionner. Il a donc décidé de rester en place, nous en avons pris acte.

En ce nous concerne, nous avons intégré à notre action et à notre gestion des affaires communales, la situation nouvelle ainsi créée.

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants, le groupe AGIR, 3 mois après son élection à la Mairie de Vert-le-Grand, pose solennellement 2 questions à Monsieur le Maire.

- 1/ Quand va t-il donner délégation de pouvoir aux 5 adjoints démocratiquement élus, afin qu'ils puissent représenter officiellement la Commune dans les différentes instances Communales et Intercommunales.
- 2/ Est-il disposé à confier les clefs de la Mairie aux nouveaux adjoints, pour qu'ils puissent travailler à leur bureau, n'importe quel jour de la semaine, et à toutes heures de la journée. Alors qu'aujourd'hui ils sont tributaires du bon vouloir des anciens adjoints de l'ADIC, qui, eux, possèdent toujours les clefs de la maison commune.

Le groupe AGIR, profondément attaché aux institutions républicaines, ne saurait accepter plus longtemps un tel manquement aux règles démocratiques en vigueur dans notre pays. Si une telle situation devait se prolonger au-delà de cette séance du Conseil Municipal, c'est-à-dire sans réponse claire avant que le Maire ne lève la séance, le groupe AGIR-ENSEMBLE en tirerait toutes les conséquences. Seuls le Maire et son équipe en porteraient la responsabilité devant les électeurs de Vert-le-Grand.

La Démocratie a ses règles, nul n'a le droit de mettre en péril le fonctionnement de notre République, sans se voir attirer les foudres des Républicains.

Je demande que ce texte soit inséré en totalité dans le compte-rendu de Conseil Municipal. »

M. Le Maire regrette que le groupe AGIR, depuis le 4 février, a toujours refusé le dialogue avec lui-même et son groupe, pour adopter une stratégie et mieux travailler ensemble, mais il s'engage à répondre à la déclaration de M. LEDOUR.

1. Compte administratif et compte de gestion 2006 :

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. QUINTARD, MAIRE, ne participe pas au vote.

M. MAZODIER, Premier Adjoint, présente le compte administratif et le compte de gestion

SECTION INVESTISSEMENT :

-Dépenses :	1 527.142,34€
-Recettes :	656.197,26€
-Déficit 2006 :	- 870.945,08€
-Excédent antérieur :	1 057.565,43€
-Excédent cumulé :	186.620,35€

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses :	2 830.371,43€
-Recettes :	3 627.789,31€
-Excédent de fonctionnement :	797.417,88€
-Excédent antérieur :	1 360.064,91€
-Excédent cumulé :	2 157.482,79€

Le Compte de gestion présente des résultats identiques.

M. MAZODIER indique, avant de mettre aux voix le compte administratif, que la majorité votera POUR ce compte administratif qui est une photographie des opérations réalisées en 2006 et ne doit en aucun cas être considéré comme un quitus donné à la gestion de l'ancienne majorité car il ne lui appartient pas de juger de la régularité des opérations engagées par le maire.

Le compte administratif et le compte de gestion sont ADOPTES A L'UNANIMITE

2. Compte administratif et compte de gestion du service assainissement 2006 :

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. QUINTARD, Maire, ne participe pas au vote.

M. MAZODIER présente aux membres du conseil municipal le compte administratif et le compte de gestion du service Assainissement :

section investissement :		section exploitation :	
-Dépenses :	127.238,88 €	-Dépenses :	63.403,78 €
-Recettes :	367.631,93 €	-Recettes :	61.123,85 €
-Excédent 2006 :	240.393,05 €	-Déficit d'exploitation :	- 2.279,93 €
-Excédent Antérieur :	398.484,49 €	-Excédent antérieur :	17 592,56 €
-Excédent cumulé :	638.877,54 €	- Excédent cumulé :	15.312,63 €

M. MAZODIER met aux voix le compte administratif et le compte de gestion du service assainissement.

Le compte administratif et le compte de gestion du service assainissement 2006 sont ADOPTES A L'UNANIMITE

3. Affectation des résultats :

Vu l'excédent de fonctionnement : 2 157 482,79 €uros.

Vu le besoin de financement constaté en Investissement (excédent d'investissement - solde des restes à réaliser) 186 620,35 - 1 955 168,70= 1 768 548,35 €uros.

M. QUINTARD propose d'affecter en investissement pour couvrir le besoin de financement : 1 768 548,35 €uros, le solde soit 388 934,44 €uros est reporté à nouveau A L'UNANIMITE.

4. Affectation des résultats du Service Assainissement :

Vu l'excédent de la section exploitation : 15.312,63 €uros.

Vu l'excédent de financement constaté en investissement (excédent d'investissement - solde des restes à réaliser) 638.877,54 - 549.670,70= 89 206,84 €uros.

M. QUINTARD propose de reporter à nouveau le solde soit 15.312,63 €uros. Le solde est reporté à nouveau A L'UNANIMITE.

5. Vote des taux d'imposition :

Vu le projet du Budget Primitif pour l'année duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 3 937 266.89 Euros alors que les recettes de fonctionnement totalisent 3 295 773.68 Euros auxquelles il convient d'ajouter le produit de la taxe participation au SIARCE soit 5 051.78 Euros,

CONSIDÉRANT qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 482 108 Euros et 125 744 Euros de Prélèvement pour le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France à couvrir par le produit des impositions locales,

DÉCIDE, en conséquence, A L'UNANIMITE, de fixer à titre prévisionnel à 607 852 Euros le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice et fixe les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2007 à :

6,12 % :	Taxe d'habitation :	130.172 Euros	au lieu de 6.17%
9,14 % :	Foncier bâti :	455.172 Euros	au lieu de 9.32%
32,62 % :	Foncier non bâti :	22.508 Euros	au lieu de 32.80%

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents syndicats ou districts dont elle est membre.

6. Budget primitif 2007 :

M. Mazodier fait, au nom de la majorité, la déclaration suivante :

« Le budget 2007 de la commune reflète un certain nombre d'orientations de la majorité municipale - orientations qui ont été largement approuvées par les Grandvertois lors des élections du 4 février 2007.

Il permettra de commencer à poser les bases de l'action que nous continuerons à mettre en œuvre si les habitants continuent à nous faire confiance pour le prochain mandat.

C'est dans cette perspective que nous avons inscrit au budget un certain nombre d'actions dans les domaines suivants :

1 - La communication

Avec notamment, la refonte du magazine municipal et du site Internet qui devront être, plus qu'aujourd'hui, de véritables outils de liaison entre les habitants et la municipalité.

2 - La jeunesse

Avec une mise en place de locaux provisoires dans le jardin de l'Auberge pour mettre fin à l'insécurité du bâtiment existant.

3 - La vie associative

Avec la mise à l'étude simultanée de la transformation de l'ancienne école de la rue des Marquants en maison des associations et de la rénovation de l'Auberge dans le cadre d'un aménagement global de la place de la mairie.

4 - La voirie et l'éclairage public

Avec la mise en place d'un éclairage public économe en énergie au domaine du Guichet

5 - L'environnement et le développement durable

Avec le lancement d'une étude sur les économies d'énergie dans les bâtiments communaux et dans le parc automobile communal

6 - La sécurité des personnes et des biens

Avec la dotation de nouveaux moyens à la police municipale

La situation actuelle n'est cependant pas satisfaisante, comme l'a souligné notre collègue Maurice LEDOUR : Le Maire et l'opposition continuant à faire obstruction aux décisions de la majorité et contraignant celle-ci à recourir à des moyens juridiques pour faire entendre sa voix : la voix que leur a confiée la majorité des électeurs grandvertois.

Mais, malgré cette obstruction systématique, ils doivent savoir que nous mettrons tout en œuvre pour que les engagements que nous avons pris devant eux soient tenus. »

M. QUINTARD informe que la commission des finances a été réunie la semaine dernière, le budget a été étudié ligne par ligne. Tout ce qui a été demandé par le groupe AGIR a été inscrit, revu et corrigé dans un but d'apaisement. Tous les conseillers présents semblaient d'accord sur le budget à présenter.

Mme Sergent rappelle que, quels que soient les résultats des élections, tout le monde est là pour travailler.

M. MAZODIER, au nom de la majorité, demande que le budget primitif soit voté article par article en spécifiant que les crédits sont spécialisés par article, conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales.

M. Le Maire n'est pas d'accord pour faire voter le budget article par article, rien ne l'y oblige, la demande du groupe AGIR est bien tardive.

M. MAZODIER, compte tenu de cette réponse demande une suspension de séance.

Suspension de séance 19 h 45

Reprise de la séance à 20 h 11

M. DAGUIN, devant partir, donne pouvoir à M. MARCILLE.

M. MAZODIER déclare que le Secrétaire Général de la Préfecture vient de lui confirmer par téléphone que la loi permettait bien à la majorité de demander le vote du budget article par article ainsi que la spécialisation des articles.

Après plusieurs échanges entre M. QUINTARD et M. MAZODIER et plusieurs interruptions de séance, dans un souci d'apaisement, M. QUINTARD accepte de faire voter le budget article par article, ne pensant qu'à l'intérêt des Grandvertois. Il rappelle que le budget a été étudié en commission des finances et que tout le monde était d'accord sur les chiffres présentés.

M. Nicolas demande ce qui se passera, si, par exemple, sur la ligne « entretien des véhicules » une dépense imprévisible conduit à un dépassement de crédit. M. Quintard répond que si cela se produit, nous ne pourrions faire procéder à la réparation du véhicule, il faudra au préalable, réunir le conseil municipal pour voter une décision modificative budgétaire.

M. NICOLAS demande pourquoi le vote article par article n'a pas été demandé en commission des finances.

Mme SERGENT remarque que les réunions se passent différemment lorsqu'il y a du public.

La séance est suspendue à 20 h 20, à la demande du maire et reprise à 20 h 30.

M. QUINTARD présente au Conseil municipal le budget primitif 2007.

Les articles suivants font l'objet d'amendements de la majorité :

Article 617 (Etudes et Recherches) : la majorité demande une modification de la somme, soit 56 400 Euros à la place de 10 000 Euros. M. NICOLAS en demande la raison. M. NICOLAS demande quelles sont les études programmées au titre de l'article 617. Pas de réponse de la majorité.

Article 64 131 (Rémunération des non titulaires) la majorité demande de diminuer la somme attribuée aux non titulaires de façon à augmenter celle affectée à la rémunération des titulaires.

M. QUINTARD propose les crédits pour l'article relatif au personnel non titulaire, M. MIRVEAUX lit le courrier suivant qu'il remet au maire, **après avoir dit qu'il n'avait aucun grief contre M.COMBETTE** :

« Monsieur le Maire,

Après m'être rapproché de la Préfecture de l'Essonne (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - bureau des Finances Locales et de la Fonction Publique Territoriale), il m'a été communiqué que :

Le recrutement de Monsieur Alain COMBETTE intervient en application de l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 pour assurer les fonctions de Technicien Supérieur Territorial sur un emploi permanent qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi.

Cette disposition vise à combler une vacance d'emploi en attendant que le processus normal de recrutement d'un fonctionnaire ait abouti conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi précitée du 26 janvier 1984 et non de recruter durablement un contractuel dans un emploi.

Il appartient en conséquence à la collectivité, au cours de l'année que dure le contrat conclu au titre des dispositions précitées, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour recruter un titulaire sur l'emploi permanent en cause.

Le contrat de Monsieur COMBETTE Alain n'est pas de ceux qui peuvent être indéfiniment renouvelés et il n'est pas en plus susceptible d'être reconduit pour une durée indéterminée.

En conséquence, je vous prie expressément, Monsieur le Maire, de mettre tout en œuvre pour pourvoir réglementairement le poste de Directeur des Services Techniques de la commune de Vert-le-Grand.

Je vous demande également de tenir informé l'ensemble de votre Conseil Municipal de l'avancée de ce dossier.

Je vous demande de tenir à la disposition des élus, les pièces administratives du dossier de remplacement de l'actuel Directeur des Services Techniques (en CDD) par un fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale.

Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées. »

M. MIRVEAUX s'étonne en effet que depuis 10 ans la commune n'ait trouvé personne qui puisse convenir sur ce poste, s'obligeant ainsi à reconduire un poste de CDD, année après année .

Mme SERGENT **est scandalisée par ces propos et** fait remarquer qu'elle trouve immoral que l'on s'en prenne à M. Alain COMBETTE, alors que ce dernier a toujours rempli ses fonctions de manière exemplaire.

Mme SERGENT quitte la salle puis revient

M. QUINTARD répond à M. MIRVEAUX qu'en matière de remplacement de personnel, tout est fait dans les règles.

Article 6531 (Indemnités des élus) la majorité demande de baisser la somme à 1 600 Euros au lieu des 58 000 Euros prévus et d'abonder le poste 617 (Etudes et Recherches) de la différence, soit 56 400 Euros.

M. QUINTARD met aux voix le budget primitif 2007 en précisant qu'à la demande de la majorité, le budget sera voté au niveau des articles pour les sections de fonctionnement et d'investissement et que les articles sont spécialisés.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3.937.266,89 Euros
Recettes : 3.937.266,89 Euros.

Section d'investissement :

Dépenses : 4.011.038,55 Euros
Recettes : 4 011.038,55 Euros

Le budget est adopté par 18 voix POUR et une voix CONTRE (M. CAUCHOIX)

M. NICOLAS, au nom des élus de l'ADIC, émet des réserves, sur la légalité du budget, en effet l'article 6531 (indemnités des élus) n'a pas suffisamment de crédits : 1600 Euros pour l'année alors que les indemnités versées depuis le 1^{er} Janvier 2007 jusqu'à aujourd'hui dépassent ce montant.

M. NICOLAS, fait au nom des élus de l'ADIC une déclaration : « Dans un souci d'apaisement, les membres de l'ADIC ont voté le budget préparé en commission des finances, avec toutes les demandes du groupe AGIR, ligne par ligne, et bien que nous ne soyons pas d'accord avec toutes leurs propositions, ceci dans l'intérêt de la population de Vert-le-Grand et malgré les modifications inopinées de dernière minute proposées par le groupe AGIR.

Nous sommes néanmoins satisfaits dans une certaine mesure que le budget reprenne globalement nos propositions. »

A 21 h 00, interruption du déroulement du conseil, due à la présence de gendarmes, appelés par le maire.

7. Budget primitif 2007 du service assainissement :

M. QUINTARD présente au conseil municipal le budget primitif du service Assainissement :

A la demande des élus de la majorité, l'assemblée délibérante a voté le présent budget au niveau des articles pour les sections exploitation et investissement

Section d'exploitation :

Dépenses : 68.825,33 €uros
Recettes : 68.825,33 €uros

Section d'investissement :

Dépenses : 714.139,27 €uros
Recettes : 714.139,27 €uros

M. MAZODIER précise que la majorité est toujours opposée à la reconstruction de la station d'épuration communale et préconise le raccordement au réseau intercommunal du SIARCE.

M. QUINTARD met aux voix le budget primitif 2007 du service assainissement.

Ce budget est ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Attribution des subventions communales :

M. LEDOUR présente au conseil municipal les propositions de subventions communales aux différentes associations, il indique à Mme Sergent, qu'il a, conformément à sa demande, établit un tableau mentionnant les effectifs de chaque association à l'attention des élus:

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES			
		Tennis	11 000.00
Foyer Rural	28 000.00	Pétanque	1 400.00
Club des Anciens	9 700.00	Tennis de table	1 700.00
Comité des Fêtes	100.00	Judo	13 000.00
Sapeurs Pompiers	2 600.00	GV (Gym Volontaire)	1 500.00
Sapeurs Pompiers habillement	2 100.00	Danse GR	18 000.00
Anciens Combattants	1 550.00		71 610.00
VLG Nature Environnement	200.00		
APVG (Amicale du Personnel de VLG)	2 600.00	ASSOCIATIONS EXTERNES A VLG	
Comité Wingham	2 000.00	Prévention Routière	80.00
Comité Idanha a Nova	2 200.00	Dépistage dentaire	80.00
Passeport des Associations	3 000.00	Secours Populaire	80.00
AGSCB (Amicale du Groupe Scolaire)	100.00	Amicale des Secrétaires	80.00
Coopérative OCCE (maternelle)	1 500.00	Centre d'information Jeunesse Essonne	80.00
Coopérative OCCE (élémentaire)	2 600.00	NAFSEP (Sclérose en Plaques)	80.00
Académie Sportive Croix Boissée	1 200.00	Chalouette (Autisme)	500.00
Association Médiathèque	700.00	Ligue contre le cancer	80.00
Amicale Communale pour la Culture	500.00	Restaurants du Cœur	80.00
APAK	1 000.00	Sos Mucoviscidose	80.00
BVRV	500.00	Université Temps Libre	80.00
	62 150.00	Vie libre (anti alcoolisme)	100.00
		AFM Téléthon	300.00
		Adil	115.00
		Ecole privée Sainte Claire - Saint Vrain	280.00
			2 095.00
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
Badminton	310.00		
Football	24 500.00		
Cyclo	200.00		

M. NICOLAS rappelle que les demandes de subventions ont été étudiées en commission et remarque que quelques montants ont été modifiés après la commission par la majorité **et qu'il ne trouvait pas logique de donner plus de subvention à certaines associations que ce qu'elles demandaient.**

M HUET explique les raisons de l'augmentation des subventions à l'APAK, association basée à Vert-le-Grand qui s'est donnée pour mission d'aider les veuves et les enfants en Inde, avec des réalisations concrètes comme l'alphabétisation, l'aide médicalisée et la mise en place de commerce équitable.

M. MARCILLE explique que le comité des fêtes n'a pas souhaité demander de subvention pour l'exercice 2007, car, suite au retard, deux années consécutives, dans le versement des subventions, le comité des fêtes s'est retrouvé fin 2006 avec une avance de trésorerie équivalente à une année de budget.

Mme SERGENT explique pourquoi elle considère que la subvention proposée pour l'amicale de la commission culture est trop importante. Elle représente plusieurs années de budget. Cette amicale a été créée, à l'origine, pour faciliter les petites dépenses imprévues lors d'une manifestation. Le budget proposé fait double emploi avec celui voté dans le budget communal. Mme SERGENT précise, suite à une demande de M. MIRVEAUX, qu'elle a demandé une subvention pour l'amicale sans l'accord du bureau de l'association composé de M. MIRVEAUX et de M. MAZODIER.

M. LEDOUR précise que le budget de l'amicale a été augmenté en prévision de l'organisation de nouvelles manifestations culturelles dans la commune.

M. NICOLAS réaffirme son désaccord avec le versement d'une subvention à l'école privée Ste Claire de Saint-Vrain, d'autant plus qu'en septembre il est possible qu'il y ait une fermeture de classe en maternelle, il trouve dommage que des enfants soient scolarisés à l'extérieur de la commune et qu'une classe soit supprimée.

M. LEDOUR, fervent supporter de l'école laïque, votera cette subvention, car il considère que les frais d'écolage auraient, de toute façon, été payés par la commune si les enfants en question avaient été scolarisés à Vert-le-Grand.

Après discussion, les propositions de subventions sont ACCEPTÉES A L'UNANIMITÉ.

M. NICOLAS, indique que sur les documents transmis aux associations pour leur demande de subvention, il est demandé des explications sur les actions menées lors de l'année écoulée et les projets pour l'année à venir. La commission a constaté qu'un tiers seulement des associations répondent à ce qui est demandé.

M. NICOLAS trouve regrettable qu'une nouvelle fois les 2/3 des associations n'aient pu répondre aux questions simples posées : projets passés, projets à venir.

Mme BARRIERE rappelle que l'on doit exiger des explications : on donne de l'argent - en contrepartie, on doit savoir comment il sera dépensé.

9. Tableau des effectifs après réforme de la catégorie C au 1er Janvier 2007 :

M. QUINTARD présente aux membres du conseil municipal le tableau des effectifs après réforme de la catégorie C :

Agent titulaires

- 1 Rédacteur
- 2 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet
- 4 Adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Adjoint administratif de 2^{ème} classe chargé de la sécurité
- 1 Gardien de Police Municipale à temps complet
- 1 Agent de maîtrise
- 6 Adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 Adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps complet (travailleurs handicapés)
- 2 Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
- 3 Adjoint techniques de 2^{ème} classe (des écoles à temps complet)

- 4 Agents sociaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 Animateur à temps complet
- 3 Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 Adjoint territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps incomplet

Agents non titulaires

- 1 Secrétaire de mairie à temps complet
- 1 Technicien supérieur à temps complet
- 1 Éducatrice de jeunes enfants à temps incomplet
- 1 Moniteur Educateur à temps complet
- 1 Agent local de médiation sociale à temps complet

M. HUET fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire,

Lors des différentes commissions, vous nous avez informés de modifications ou de recrutements au sein du personnel communal. Vous avez fortement insisté sur le fait que le personnel était sous votre responsabilité (ce qui est exact du point de vue juridique).

Il est cependant inadmissible, du point de vue de la Démocratie, qu'un maire minoritaire recrute du personnel sans l'avis des adjoints et de la majorité du Conseil Municipal.

Il est inadmissible de ne jamais faire appel à une promotion interne.

Par ailleurs, nous nous étonnons fortement que vous ayez recruté un de vos anciens collègues qui siège toujours au Conseil Communautaire, pour s'occuper de l'Espace Numérique Essonnien et du site Internet communal.

Si la loi vous permet, par une aberration démocratique, de rester Maire de la commune alors que vous ne disposez plus de la majorité au sein du Conseil Municipal, n'oubliez pas que vous avez été lourdement sanctionné lors des élections complémentaires.

Nous attendons de vous que vous respectiez le suffrage universel et que vous comportiez en Maire de tous les Grandvertois et non en chef de clan comme vous le faites aujourd'hui. »

M. QUINTARD répond qu'il se comporte en « Maire », conformément à la loi et que le recrutement est fait en fonction uniquement de la compétence du postulant et du profil du poste à pourvoir.

10. Services techniques : Indemnités d'astreinte et de permanence :

M. MIRVEAUX demande que ce point soit à nouveau reporté à un prochain conseil : Il souhaite que soit transmis avec l'ordre du jour : un état nominatif des agents appelés à effectuer des astreintes ou des permanences, un tableau des astreintes ainsi que le projet de délibération.

11. Remboursement acomptes versés sur séjour à Sarzeau :

M. QUINTARD informe le conseil municipal de la demande d'un parent d'élève de remboursement des acomptes versés pour le séjour en classe transplantée à SARZEAU, son fils n'ayant pu partir avec sa classe en raison d'une fracture du poignet.

Montant des acomptes versés : 166 Euros.

ACCORD UNANIME des membres du conseil municipal.

12. Acquisition amiable de la parcelle C176 :

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal d'acquérir la parcelle C 176 M. MARCILLE explique aux membres du conseil que cette parcelle de 1 431 m² est limitrophe d'une parcelle appartenant à la commune. Son propriétaire souhaite la vendre. Compte tenu de la superficie et de la zone où elle se situe M. MARCILLE estime sa valeur environ à 700 Euros, hors frais de notaire dont le montant devrait s'élever à environ 700 Euros.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, charge le Maire de demander une estimation de cette parcelle à l'administration domaniale, décide d'acquérir cette parcelle et autorise le Maire à signer tous documents relatif à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES :

M. QUINTARD informe les membres du conseil municipal que Mme Laurence LIGER part à la retraite le 1^{er} Juin prochain. Elle sera remplacée par Mme Catherine CORNILLON, actuellement affectée au service de police municipale qui sera remplacée par M. Olivier MARTIN, actuellement gendarme auxiliaire.

M. QUINTARD informe le conseil municipal de la mise en disponibilité pour suivre son conjoint, à compter du 1^{er} Juin prochain de Lydie ASTIER, Animatrice de l'E.P.N.E. (Espace Public Numérique Essonnien) Elle sera remplacée Par M. Pierre ORTIN-SERRANO.

MME BARRAUD demande s'il s'agit du maire adjoint de Leudeville.

Réponse positive de M QUINTARD

M. QUINTARD remercie les membres du conseil municipal pour la tenue du bureau de vote lors des

élections présidentielles et rappelle les scores obtenus par chacun des Candidats à Vert Le Grand : M. Nicolas SARKOZY : 758 voix (58,75 %), Mme Ségolène ROYAL : 532 voix (41,25 %). Le taux de participation dans la commune a été de 88,12 %.

M. QUINTARD informe que M. MORICE du Relais des Mousquetaires cède son bail à M. BELCHGUER, qui lui succèdera vers la mi-mai.

M. QUINTARD informe qu'un incendie de voiture a eu lieu sur le parking derrière l'église, le soir du premier tour des élections présidentielles. Ce véhicule appartenait à M. DE OLIVEIRA et a endommagé plusieurs véhicules.

M. MIRVEAUX remarque la tendance qu'à ce garagiste à laisser des voitures en mauvais état matériel sur le parking.

M. LEDOUR demande s'il est possible de fermer la grille du jardin de l'auberge quand celui-ci est occupé par les enfants du foyer rural.

M. QUINTARD rappelle que le jardin de l'auberge est un jardin public et qu'il est difficile de le fermer chaque mercredi et pendant les vacances scolaires.

MM. VALLENET et TURC indiquent qu'il y a certainement des moyens techniques à mettre en place pour régler ce problème.

M. LEDOUR demande des précisions sur le grade de Mme Marie-José OGES, responsable du centre de Loisirs. Mme OGES a le grade d'animatrice et occupe la fonction de directeur de centre de loisirs.

M. LEDOUR signale un besoin d'entretien sur les bâtiments de la zone artisanale (extracteurs de fumées et grilles).

M. LEDOUR fait le point sur l'avancement du dossier MARPA.

- 12 avril : réunion avec les professionnels de santé.
- 23 avril : réunion avec les personnes âgées.
- 26 avril : réunion de formation pour les enquêteurs.

Le questionnaire que les enquêteurs ont à faire remplir aux personnes âgées comporte 130 questions.

M. TURC, qui a assisté à la formation, rend compte de cette réunion.

L'enquête se déroulera du 9 mai au 14 juillet.

Chaque enquêteur aura 4 personnes à démarcher.

Il est dans l'attente de la liste des personnes qu'il aura à rencontrer.

Mme SERGENT explique que les « enquêtés » pouvant refuser les enquêteurs, elle attend l'acceptation ou le refus des enquêtés avant de diffuser la liste.

M. LEDOUR indique que la commission va aller visiter une MARPA en province et demande s'il peut emprunter le minibus communal.

Accord.

Mme BARRIERE souhaite savoir si le contrat de restauration scolaire a été dénoncé.

M. QUINTARD répond négativement : le contrat de restauration scolaire arrive à échéance le 31 décembre. Il faut, dès maintenant, préparer le dossier d'appel d'offres pour être opérationnel avant les vacances.

M. MENIL de RGC avait proposé une réunion, Mme BARRIERE demande si celle-ci a été fixée.

M. QUINTARD demande à Mme BARRIERE de voir avec M. NICOLAS pour fixer cette date.

Mme BARRIERE demande au Conseil municipal, un accord de principe pour l'organisation d'un séjour par le centre de loisirs à Mimizan du 21 au 30 août conjointement avec le centre de loisirs Charlie Chaplin. Ce dossier sera étudié lors de la prochaine commission scolaire.

ACCORD UNANIME du conseil municipal.

Mme BARRIERE demande qu'un rappel de la réglementation relative aux bruits soit fait auprès de la population, notamment le dimanche pour les utilisateurs de tondeuses à gazon.

Mme BARRIERE félicite les organisateurs du festival de danse. La diversité et la qualité des intervenants a été très appréciée.

Mme CLEMENT remercie les services techniques pour l'important travail accompli lors de ce festival.

Mme SERGENT rappelle que cette année, elle avait proposé d'organiser le festival à Vert-le-Grand. Elle est très satisfaite que cette manifestation ait eu lieu. Elle en remercie Yvette ESTUBLIER de Saint-Vrain qui s'est fortement impliquée, Nathalie CLEMENT et surtout les Associations de danse de Vert-le-Grand qui, cette fois encore, étaient particulièrement bien représentées. Elle regrette le manque de communication sur la manifestation.

Mme CLEMENT lui indique que les affiches qui étaient prévues à cet effet sont arrivées trop tardivement de la communauté de communes.

A la demande de Nathalie CLEMENT, Mme SERGENT a assisté au Comité de pilotage sur l'avenir du SICE-HM. Chaque commune a pu, très démocratiquement, exprimer ses craintes et ses attentes, une enquête doit être faite auprès des Conseils Municipaux pour définir les objectifs et les attentes des communes.

Mme SERGENT indique qu'elle a une bonne nouvelle pour le bois récupéré par la commune : chaque MARPA possédant une cheminée, le bois pourra être offert aux résidents.

Mme SERGENT aimerait avoir des assurances sur la continuité du livre sur le patrimoine. En commission, il lui a été assuré que le projet continuerait, car il est déjà budgété à hauteur de 56 000 Euros, mais elle aimerait avoir une décision officielle.

Mme SERGENT souhaite intervenir à propos du blog du groupe AGIR et fait la déclaration suivante :

« Réponse à Monsieur Michel BURKEL Président d'AGIR et à mon sens responsable du blog AGIR.

Il faut savoir que ce blog est la version moderne des lettres anonymes, seul les personnes ayant l'audace de tenir un discours opposé au votre se voient démasqués et leur nom dévoilé prouve qu'ils n'y vont pas anonymement, vos courageux amis restent eux, des mystérieux Michel, Danièle, croquignole ou autre tartuffe.

A deux reprises, le 9 avril et le 19 avril un individu se nommant Michel, ou ayant emprunté pour l'occasion ce prénom, à tenu des propos calomnieux à mon encontre.

Je cite : « Madame SERGENT, arrêtez de mentir ! Votre discours change selon votre auditoire : visiblement, vous êtes à géométrie variable. Ceci

concerne le Salon des Artisans pour lequel vous annoncez la future non-organisation en avançant des motifs erronés voire contradictoires (entendus par bon nombre de personnes). Visiblement, Vert-le-Grand est votre intérêt et non celui des Grandvertois ! Aujourd'hui, repoussée dans vos derniers retranchements, vous appliquez le politique de la « terre brûlée » et c'est grave : la justice va bientôt s'occuper de votre sort. Si vous êtes démocrate, respectez la démocratie et vous en tirerez bénéfice, c'est ce que AGIR vous garantit... »

A cela, je réponds comme je l'ai fait à la commission du 5 avril, que lors du dernier salon j'ai expliqué aux artisans que Monsieur SARKOZI et Madame ROYAL ayant envisagé d'avancer les élections municipales en octobre, je ne savais pas si j'organiserai un salon en octobre 2007.

De plus nous avons l'habitude avec Régine et Pierre LEVILLAIN ainsi que Christian CLOUET de commencer l'envoi des dossiers aux artisans dès février afin d'espérer avoir les artisans les plus cotés. Cette année vous commencez à prospecter fin avril, ce qui me paraît trop tardif, de plus vous souhaitez faire un salon différent, mélangeant artisanat et marché gastronomique, ce n'est plus alors le salon des artisans. Monsieur COQUELIN m'a demandé si je souhaitais aider à l'organisation du salon, j'ai répondu NON.

« POUR DANIELE : Monsieur COQUELIN souhaite comme nous le souhaitons tous, organiser le salon des artisans cette année comme chaque année. Et bien figurez-vous que le dossier concernant cette manifestation n'est plus en Mairie. Il a disparu ».

Je suis très flattée de l'importance que vous accordez au salon des artisans, preuve est faite, que cette initiative dénigrée par certains est aujourd'hui reconnue. J'ai récupéré c'est un fait mes fichiers papier, mes notes et mes photos des salons, néanmoins, j'ai laissé à disposition en mairie tous les fichiers informatisés, notre fichier comprenant 162 noms, adresses et numéro de téléphone d'artisans que nous avons sélectionné Monsieur et Madame LEVILLAIN, Christian et moi-même en nous rendant dans les salons environnant, ce qui représente pour vous la possibilité d'organiser, 4 années de salon en changeant la totalité des artisans chaque année, Monsieur COQUELIN a récupéré le courrier type envoyé aux artisans pour leur inscription, ainsi que la fiche technique, il possède également le règlement intérieur du salon, autre atout et non des moindres, il travaille en étroite collaboration avec Monsieur MAZODIER qui, je le rappelle, a été pendant 4 années le vice-président de la commission culture. Je précise et les Grandvertois en sont témoins que chaque année, la liste complète des artisans est distribuée à tous les visiteurs.

Vous me menacez encore le 20 avril de m'envoyer devant la justice, j'attends cela avec sérénité, ne me sentant pas fautive, si malgré toute faute il y a eu, je suis prête à l'assumer, mes craintes sont minimes, Monsieur HUET pour avoir injurié et molesté Madame GAÏOTTI n'a eu comme peine qu'un rappel à la loi, il est aujourd'hui adjoint du maire.

Monsieur BURKEL, le propos de votre blog est de me discréditer, comme vous l'avez fait avec Jean-Claude QUINTARD.

Vous insinuez que je ne travaille pas pour les Grandvertois, je rappelle pour ceux qui ne me connaissent pas que pendant 5 ans, j'ai fait des ateliers en école maternelle, j'ai ensuite aidé à l'organisation de diverses manifestations de la commune, j'ai créé avec une amie un groupe de parents d'élève autonome sans étiquette politique lorsque la PEP et le FCPE ont disparu. J'ai ensuite fait pendant plusieurs années du bénévolat à la médiathèque avec deux amies l'une de l'ADIC et l'autre de DVG avant de rejoindre l'équipe du maire aux dernières élections.

Monsieur, qui me jugez si mal, que faites vous pour notre village, à part rassembler un maximum de mécontents allant même chercher des personnes ayant déménagés depuis 3 voir 15 ans, des extérieurs au village dont on ne sait quel est le but et pour qui ils travaillent réellement. Vous continuez à souffler sur les braises de la colère, vous ravivez toutes les inimitiés, pourvu que cela vous serve.

C'est un jeu dangereux, vous répandez la haine dans notre village, vous en assumerez vous et vos amis les conséquence ».

M. NICOLAS demande pourquoi MM MAZODIER et HUET, délégués titulaires du SIERME, n'ont pas demandé aux suppléants d'assister à la dernière réunion à laquelle ils n'ont pu ni l'un ni l'autre participer.

MM MAZODIER et HUET indiquent qu'ils n'ont pas été informés de cette réunion car ils n'ont pas reçu de convocation. Leur désignation ne devait pas être enregistrée lors de l'envoi des convocations.

M. NICOLAS demande à M. MAZODIER d'indiquer les taux mesurés par le CRIREM lors des différents relevés fait pendant les vacances scolaires d'avril.

M. MAZODIER indique que, le plus souvent, les taux mesurés sont de 0,4 volts par mètre, ce qui est largement en dessous des normes préconisées. Le rapport officiel du CRIREM sera envoyé à la mairie dans les prochaines semaines.

M.NICOLAS revient sur l'intervention de M.MAZODIER où il décrit l'insécurité du bâtiment de l'auberge dédié aux jeunes du foyer rural. M.NICOLAS reconnaît que le bâtiment est vétuste et

les locaux assez difficilement utilisables, mais fait remarquer qu'il a toujours obtenu un avis favorable pour l'utilisation de ces locaux lors des commissions de sécurité avec les pompiers.

M. TURC fait le point sur la commission logement :

- 58 logements dans la commune.
- Dont 5 appartiennent à VERT LE GRAND

- 33 demandes de logements de Grandvertois

- 31 demandes de logement d'extérieurs à Vert le Grand.

M. TURC indique que le 20 avril, il a été contacté par le service Logement, car la Préfecture demandait l'attribution d'un logement dans l'heure.

Il félicite Melle STUMPE pour la tenue du dossier « Commission Logement ».

M. TURC indique qu'actuellement 3 familles sont en phase d'expulsion.

M. TURC indique qu'il a rencontré une famille de 7 personnes logées dans un F3.

Mme CLEMENT rappelle l'organisation conjointe par la commission culture et le foyer rural d'un concert de Polyphonies Corses à l'église de Vert le Grand le Samedi 12 Avril à 20 h 30. Prix des entrées : 10 euros.

M. COQUELIN félicite M. et Mme MARAIS pour l'opération produits du terroir qu'ils ont organisée en avril dernier.

M. MARAIS indique qu'il est dommage que sa signalisation ait été vandalisée dans la nuit du samedi au dimanche (pancartes et calicots).

M. COQUELIN indique que le problème de distribution du courrier dont il avait fait état lors du dernier conseil perdure.

M. QUINTARD lui conseille d'écrire à la poste.

M. COQUELIN informe des problèmes rencontrés par les nouveaux boulangers pour leurs installations de gaz et d'électricité.

M. QUINTARD explique les démarches effectuées pour le gaz et celles en cours pour l'électricité.

M. COQUELIN remercie M. FERGANT pour la visite de la caserne des pompiers pour les membres de la commission sécurité.

M. COQUELIN demande s'il aura confirmation de sa réservation de la salle Henri BOISSIERE pour le salon des artisans des 17 et 18 novembre prochains.

M. QUINTARD répond que le salon des artisans étant une manifestation municipale, la réservation est prioritaire.

M. COQUELIN indique qu'il a obtenu pour cette manifestation le soutien de la chambre des métiers.

M. COQUELIN fait part des ses inquiétudes en matière d'immobilier car lorsqu'il y a une maison à vendre qui se transforme en plusieurs appartements, des problèmes de stationnement se posent.

M. VALLENET indique que le Plan d'Occupation des Sols impose par logement une place de parking couverte et une place extérieure à l'intérieur de la propriété.

M. VALLENET indique qu'il informera M. VERCAMBRE d'un problème d'urbanisme pour un terrain du chemin des Petits-Douzains.

M. COQUELIN indique que la date de la brocante a été fixée au 2 Septembre.

Mme BARRAUD informe le conseil qu'elle a rencontré une quinzaine de présidents d'associations. Dès que la totalité des présidents sera rencontrée, elle en rendra compte à la commission vie associative.

M. HUET indique qu'il a réuni la commission communication et la commission sécurité le 3 mai dernier.

M. HUET donne lecture du vœu émis par la majorité sur la police municipale, comme l'autorise la loi.

« Le conseil municipal, sur le fondement de l'article L 2121-29 du CGCT, émet le vœu que la police municipale soit dotée des moyens humains et matériels lui permettant d'exercer sa mission sur le territoire de la commune et notamment qu'elle soit dotée de matériels adaptés qu'il s'engage à lui fournir dans le budget 2007.

Le conseil municipal émet le vœu que la police municipale de la commune continue à être composée, comme c'est le cas, à la date du présent vote, d'un policier et d'une adjointe administrative. Le conseil municipal demande que lesdits agents de la police municipale fassent l'objet de la formation professionnelle adaptée qui leur permettront d'exercer leur fonction au mieux des intérêts des habitants de la commune ».

M. QUINTARD ne soumet pas cette déclaration au vote.

M. HUET informe le conseil que les commissions Sécurité, Voirie, Travaux et Embellissement se sont réunies ensemble pour étudier les dossiers suivants : local des jeunes à l'auberge ; ancien relais des mousquetaires et aménagement de l'angle rue de la croix Boissée /ZA. Les commissions n'ont pu pénétrer dans les locaux, faute de clés, cela n'est que partie remise.

M. MAZODIER informe le conseil qu'une réunion a eu lieu le 2 mai à la communauté de communes sur le développement économique du plateau agricole de Vert-le-Grand avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne-Seine-Orge (AUDES). Les maires de Vert-le-Grand, d'Echarcon et de Leudeville y étaient conviés. M. MAZODIER regrette que M. QUINTARD, absent ce jour-là, ne lui ait pas demandé de le remplacer. M. QUINTARD répond qu'il s'agissait d'une réunion de maires et qu'il avait donné ses indications au Président de la C.C.V.E.

La séance est levée à 0h 50